**Commission** : Conseil de sécurité historique

**Question** : Résolution 1199 sur un cessez le feu entre le Kosovo et la Serbie

**Auteur :** France

Les derniers évènements, liés aux affrontements entre la Serbie et le Kosovo, font sauter toutes les alarmes au niveau international.

Le gouvernement serbe, représenté par Slobodan Milosevic ne répond pas de manière positive à la pression exercée pas la majorité des pays membres de l’OTAN.

La sécurité et la paix internationales sont ainsi mises en danger par cette guerre qui confronte l’armée de libération du Kosovo UÇK aux forces de polices et à l’armée serbe.

Cette guerre déguisée et justifiée par des raisons historiques et ethniques est responsable de milliers de morts et de centaines de milliers de réfugiés qui cherchent à échapper à une épuration ethnique.

Il est clair qu’une organisation comme l’ONU ne peut rester impassible face à ce que la France considère comme une violation répétée des droits de l´homme.

La France estime aussi, l’histoire le prouvant, que la stabilité de la zone et par conséquent la stabilité internationale sont mises en danger.

La question est la suivante :

Avons-nous un droit d’ingérence ? Selon l’article 2.7 de la Charte des Nations Unies nous ne pouvons intervenir dans les affaires internes d’un pays. Mais vu la situation il est important de se demander si une intervention militaire pourrait sauver des vies ou au contraire provoquerait des conséquences négatives dans la zone et au niveau des relations internationales.

Nous nous appuyons sur le chapitre 7 de la Charte des Nations Unies pour demander au Conseil de Sécurité de prendre des mesures coercitives, afin de prévenir l’existence de crimes contre l’humanité et d’un possible génocide. La France se doit d’intervenir de manière ferme pour résoudre ce conflit.

Nous demandons au Conseil de Sécurité d’organiser des forces de frappes contre la Serbie afin de protéger la population du Kosovo. Nous souhaitons en limiter l’ampleur et donc nous demandons aux pays membres de l’OTAN de s’impliquer militairement et de définir quels sont leurs engagements.

En parallèle, nous demandons de prendre des mesures économiques complémentaires dans le but de renforcer l’embargo contre la Serbie.

La France souhaite établir d’autre part une collaboration plus étroite avec les ONG. Nous souhaitons apporter une aide humanitaire aux populations locales, tant sur le plan alimentaire que médical.

Nous espérons que ces différentes propositions seront prises en compte par les représentants des pays présents afin de trouver une solution à ce conflit et d’envisager les bases d’une prochaine reconstruction de la zone.